



M'INFOS N°1

Janvier 2006

M'enfin, la classe M se structure comme toutes les autres classes de voiliers administrées par la Fédération Française de Voile. Merci à tous de nous avoir soutenu dans cette entreprise. Donc voici quelques informations pour vous expliquer les progrès de l'association de classe et l'évolution de la VRC en France pour cette année 2005 et pour 2006.

L'association Française de la Classe M

Le projet de création de l'association est né en 2003 au championnat de France à Valberg, une petite équipe a commencé à plancher sur le sujet, mais un certain manque d'enthousiasme a fait traîner les choses jusqu'en 2005. Après quelques renouvellements dans l'équipe, et, il faut bien le reconnaître, une forte stimulation provenant de l'association des 1m, le groupe s'est remis au travail. Enfin, l'apparition sur le web du forum des classes M et 10 nous a conforté dans l'idée qu'il était temps de faire naître l'Association Française de la Classe M. Le projet de statut a été présenté lors du championnat de France 2005 à Saint Cyr. L'Assemblée Générale des concurrents a nommé un comité directeur provisoire pour finaliser ce projet.

Les consultations par mail du comité directeur ont permis la rédaction des statuts de l'association qui après avis de la FFV ont été déposés en préfecture début octobre.

Depuis fin octobre 2006, l'association française de classe M existe administrativement. En dépit de petits retards dus à des lenteurs administratives, le compte en banque de l'association devrait bientôt être opérationnel pour recevoir vos cotisations.

La demande d'affiliation à la Fédération Française de Voile a été déposée le 15 novembre et la procédure suit son cours. Depuis septembre l'association s'est dotée d'un site pour essayer de vous tenir au courant de notre action. Sa première grosse action a été de vous permettre de choisir un logo pour l'association.

La commission VRC

Parallèlement à ce travail il y a eu plusieurs bouleversements dans la VRC Française, principalement Jacques Simon a été remplacé par Roland Desforges qui a mis en place une nouvelle équipe pour l'épauler. Ce changement s'est accompagné d'un nouveau statut pour la VRC, qui de secteur est devenue une commission à part entière et de ce fait récupère un budget. Le budget est encore modeste, 1500€, mais permettra dès l'année 2006 de renouer avec notre traditionnel colloque.

Un des premiers travaux de la commission a été de mettre aux oubliettes l'appellation BRC, née d'un changement dans la traduction du titre de l'annexe E : l'anglais "*radio-controlled boat*" traduit fort justement jusque là par "voilier radio commandé" est devenu dans un esprit de rigueur de la traduction "bateau radio commandé" en 2001. Force est restée au bon sens et

notre activité garde son nom de VRC qui fait bien référence à notre appartenance à la Fédération Française de Voile.

Le deuxième travail de la commission est de remettre en route le fonctionnement de la VRC : nouvel organigramme, mise à jour des clubs et des délégués de ligue, relation avec les associations de classe, mise à jour des systèmes de course etc....

Réunion du 2 décembre 2005

Une première réunion de travail a eu lieu le 2/12 à l'occasion de l'assemblée générale des associations de classe entre R. Desforges, E. Servella, M. Minaud et B. Merlaud.

A cette occasion, les questions suivantes ont été abordées :

- Le nouveau Cahier des charges pour les grands événements, qui avait failli faire s'étrangler notre Jean-Marie, n'a pas été mieux accueilli par les autres classes, la FFV revoit sa copie, et les assos sont chargées de faire des propositions, surtout la VRC.
- Les règles de classement des coureurs seront modifiées pour y limiter le nombre de coureur à 64 pour les Sélectives Nationales et Internationales. Il n'est pas envisagé pour l'instant de limiter le nombre des coureurs pour les SL et SIL.
- La commission rappelle que la réglementation fédérale prévoit que les SIL se déroulent sur 2 jours. Rappel sera fait aux délégués de ligue lors du prochain colloque, ils sont responsables de l'élaboration correcte du calendrier dans les ligues. Une personne (le responsable calendrier, ou un délégué de ligue "pilote") devra assurer la coordination du calendrier pour 2007.
- L'obligation de l'adhésion à l'association de classe pour pouvoir participer aux régates n'est pas du ressort de la FFV, mais de la classe concernée. Les avis de course ne prendront pas en compte la demande de l'association de classe 1 mètre. Les avis de course doivent donc seulement stipuler que la régata se courra selon les règles de l'association de classe. Et ce n'est que dans ces règles que l'on peut édicter l'obligation d'adhésion à l'asso pour participer aux régates à partir d'un certain niveau. Pour nous pas de niveau cette année, la prochaine assemblée générale décidera de la mise en route de cette procédure.
- La sous-commission de sélection est composée de R. DESFORGES, le Directeur Technique National Ph. GOUARD, du président de la classe concernée et de E. SERVELLA en tant que rapporteur et correspondant avec l'ISAF RSD. La commission se réunira le 26 janvier 2006 avec B. MERLAUD pour sélectionner l'équipe de France de classe M pour le Championnat du Monde 2006 à Fleetwood.
- L'utilisation du HMS sera autorisée à partir de 2006 sur quelques régates seulement, grandes épreuves, mais pas pour les championnats de France.
- Il est possible de faire passer des articles dans la revue Grand Voile, mais uniquement par la voie hiérarchique : les articles doivent être transmis aux présidents des associations de classe qui les transmettront à la Commission VRC, qui fera le nécessaire.
- Doublet dans les numéros de voile : certains numéros de coureurs disponibles seront re-attribué (en appliquant le principe qu'on laisse un peu de temps au coureur pour se "retourner"). Pour l'instant, il n'y a pas d'autre solution applicable.

L'application de la règle (annexe E6) sera stricte pour les championnats de France 2006.

Ceci signifie que les coureurs devront s'inscrire sous leur numéro réel à 4 chiffres. Ils pourront préciser que leurs voiles sont numérotées par un nombre à 3 chiffres sur leur fiche d'inscription, mais resteront toutefois soumis aux décisions du comité de course, comme le prévoit la règle. Rappel, les lettres sont non-conformes. Il est admis, qu'au niveau régional, des coureurs s'entendent entre eux pour porter durant la saison des numéros à 3 chiffres, tout autant qu'ils se plient aux décisions du comité de course, si celui ci doit être amené à intervenir sur ce sujet. Pour le championnat de France, cet assouplissement de la règle ne s'applique pas.

- Site fédéral : Sa mise à jour se poursuivra, notamment avec les évolutions à venir des différents documents et procédures.
- Comité de course VRC : Pendant que la nouvelle Commission VRC était en cours de création, la CCA a validé le principe proposé par la ligue de Bretagne. Une réunion s'est tenue le 09/12/05 pour valider les supports de ces formations (ou validation de pratique ?). Un support d'évaluation a été essayé par B. Delbart, consistant en une épreuve pratique (observation d'une régata : une ou plusieurs courses) et une épreuve théorique écrite d'une durée d'une heure environ.

Les CRA prendront alors en charge les missions d'évaluation (pilotées par des arbitres nationaux) et informeront officiellement les candidats, avec copie à la Commission VRC.

Les candidats seront reconnus comme " arbitre de club et comité de course de club ". Ils ne pourront officier que dans leur club.

- Coordination du calendrier : ceci reste du ressort des délégués de ligue. Il serait souhaitable que cette action soit coordonnée sur le plan national par un représentant des délégués de ligue comme P. Crussely a fait jusqu'à maintenant
- Ceci amenant à une réflexion sur le rôle des délégués de ligue, redéfinition de leurs actions et surtout mise à jour précise de leur liste.
- Parcours utilisables : le triangle olympique bâbord est conseillé, mais tous les parcours reconnus par la FFV sont possibles : banane, trapèze, dog leg etc. Le principe étant d'adapter au mieux le parcours au site et au vent.
- Candidatures pour CF 2007 et 2008 : en M Ploermel, 1m Autun pour 2007 et Lorient pour 2008. Il est rappelé que la FFV souhaite (!!!) connaître les candidatures 2 ans à l'avance, à St Quentin nous devrions donc avoir les candidats pour 2007 et 2008.
- Enfin grosse surprise de cette réunion : annonce de la décision de changer le système d'attribution des points pour le classement national des coureurs. Cette décision a été prise par la commission VRC à la demande de la FFV qui souhaite harmoniser les différents classements de coureurs en voile légère. Ce nouveau système a deux inconvénients, il oblige à utiliser Freg pour envoyer les résultats sur le site de la FFV et il nivelle les différences entre les régates avec beaucoup de skippers et celles moins fréquentées. Heureusement, il a également 3 gros avantages : les résultats de nos régates seront visibles par tous sur le site fédéral, les classements seront mis à jour automatiquement le lendemain de leur envoi, les classements seront consultables par tous à tout moment. Le système retenu est celui déjà utilisé par les dériveurs, les quillards et les catas. Les points obtenus à une régata sont calculés à l'aide de la formule suivante :

Points = Arrondi standard de : $K1 + [K2 \times (NC-PI) / (NC+PI-2)]$ avec:

K1 = nombre de points du dernier (selon le tableau ci-dessous) et

K2 = différence de points entre le premier et le dernier (selon le tableau ci-dessous)

NC = nombre de coureurs classés dans la régata

PL = Place acquise par le concurrent

Le tableau de point, proposé par les association 1m et M, est le suivant :

Régata	Premier	Dernier	K2	K1
SL	100	20	80	20
SIL	200	40	160	40
SN et SIN	300	50	250	50
CF	350	60	290	60

En toute franchise, pour vous dire à quel point ce système me satisfait, c'est que quand je suis allé à cette réunion, il était dans mon intention de le proposer. Et il me semble que j'avais déjà évoqué cela sur le forum des 1m.

Projet de l'AFCM pour 2006

- Tout d'abord, bien entendu mettre en place le compte bancaire de l'association pour recevoir vos cotisations.
- Mise à jour régulière du site de l'association (<http://classem.org>): toutes vos contributions sont les bienvenues, compte rendu de régates avec photos et résultats bien sur, trucs et astuces de construction info des ligues.
- L'association va devoir se doter d'un correspondant dans chaque ligue où le M est pratiqué. Déjà plusieurs ligues ont répondu à cette demande, et dans d'autres c'est le délégué de ligue qui s'est proposé. Bien que très proches, les fonctions sont un peu différentes et, dans la mesure du possible, il est préférable d'avoir deux responsables distincts. Le rôle principal du représentant de ligue est de :
 - représenter l'association aux régates locales,
 - veiller à ce que ces régates respectent les règles de l'association,
 - que les résultats soient bien envoyés (et en cas de difficulté pour cet envoi, proposer une solution à l'organisateur),
 - susciter des adhésions,
 - proposer des actions de promotion,
 - et surtout être le lien entre le comité directeur et les adhérents.

- Finalisation du règlement intérieur, (avec entre autre une meilleure définition du rôle de représentant de ligue) lequel sera à disposition de tous sur le site Internet, et pourra être fourni sur support papier à ceux qui n'ont pas d'accès internet.
- Aide à l'organisation du Championnat de France
- Participation à la sélection de l'équipe de France pour le Championnat du Monde à Fleetwood, à son entraînement et à son équipement (tenue).
- Une Convention doit être établie entre la FFV et l'association pour définir les droits et les devoirs de chacune des deux parties. En fait jusqu'à maintenant aucune association n'a déposé de convention et donc il n'existe pas encore de convention type sur laquelle s'appuyer.

J'espère que ce petit mot vous aura donné toutes les infos que vous souhaitez sur notre activité.

Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous réclamer les informations qui vous manquent, soit directement, soit sur le forum classe M (<http://107260.aceboard.net>).

Au nom de l'association, je vous souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année, et vous adresse tous mes vœux de réussite pour l'année 2006.

Bernard MERLAUD

Président de l'association Française de la classe M